

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2276

Edition du
09 mars 2020

DANS CE NUMÉRO

Loi sur le CO₂, le retour (Jean-Daniel Delley)

Climat: des mesures modestes et indolores ne dispenseront pas d'une politique plus ambitieuse et plus courageuse

La promotion des logements d'utilité publique plus d'actualité que jamais

(Michel Rey)

Logement: après l'échec fédéral, aux cantons et aux villes d'agir

Coronavirus: les petits effets en attendant les grands (Yvette Jaggi)

L'épidémie remet en cause des habitudes bien confortables

Les expériences lémaniques et helvétiques de dix écrivains étrangers entre 1754 et 1914 (Pierre Jeanneret)

Béatrice Peyrani et Ann Bandle, «Ils ont changé le monde sur le Léman», Genève, Slatkine, 2020, 296 pages

Loi sur le CO₂, le retour

Climat: des mesures modestes et indolores ne dispenseront pas d'une politique plus ambitieuse et plus courageuse

Jean-Daniel Delley - 06 mars 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36166>

La révision totale de la loi sur le CO₂ a connu des débuts difficiles. En décembre 2018, le Conseil national a refusé d'entrer en matière, la gauche et les Verts jugeant le projet trop timide, l'UDC confirmant sa vocation de *Neinsager*. Par contre le Conseil des Etats adoptait ce même projet en septembre 2019. Le Conseil national, dans sa nouvelle composition et après le tournant vert des libéraux-radicaux, va certainement se rallier. Pourtant, quelle que soit la version définitive de la nouvelle loi, nous serons encore loin du compte.

La Suisse déclare vouloir réduire ses émissions de CO₂ de 50% d'ici 2030 par rapport à 1990, en vue de les supprimer totalement à l'horizon 2050. Des réductions qui devraient permettre de limiter l'augmentation de la température moyenne à +1,5-2°C. Pourtant les mesures envisagées ne suffiront pas à respecter ces objectifs:

- Réaliser deux tiers de la réduction à l'étranger est une absurdité qui, si elle permet d'embellir l'effort helvétique, n'améliorera pas le bilan carbone des pays vendeurs de droits d'émission ([DP 2272](#)).
- Les mesures portant sur le chauffage des

immeubles - un quart des émissions - laissent la porte ouverte aux combustibles fossiles. Le Danemark (2016), la Norvège (2020), l'Allemagne (2026) ferment complètement cette porte. En Suisse, le droit de la construction relève de compétences cantonales et la Confédération se doit de tenir compte du fédéralisme.

- Les valeurs-limites pour les véhicules à moteur ne sont pas respectées jusqu'à présent, les importateurs préférant payer des sanctions financières.
- Les taxes et autres mesures d'incitation sont fixées à un niveau «économiquement supportable», mais peu apte à modifier les comportements.

Respect du fédéralisme et intérêt de l'économie feront-ils encore sens lorsque le changement climatique aura déployé très concrètement ses effets dévastateurs? A trop les ménager aujourd'hui, ils risquent bien de souffrir durement ultérieurement: plus nous tardons à mettre en place une politique climatique efficace, plus il nous faudra prendre des mesures

drastiques et coûteuses. Et nous verrons alors cantons et acteurs économiques se précipiter à Berne pour demander de l'aide.

Le manque d'ambition du projet de loi sur le CO₂, certes regrettable, ne doit pas conduire à renvoyer le texte pour amélioration. Laissons grogner l'UDC dans son coin: elle conserve de la souveraineté helvétique une conception folklorique que le réchauffement se chargera de faire voler en éclats. Un premier pas, même timide, vaut mieux que du surplace stérile. Mais dès ce premier pas devraient se dessiner les étapes suivantes, intégrées dans un plan d'ensemble.

Car la politique climatique touche à de multiples domaines qui interagissent. Une action par petites touches - d'abord là où cela fait le moins mal - risque de nous faire oublier non seulement des pans entiers du problème, mais aussi l'impact sur des domaines annexes.

Ainsi l'électrification de la mobilité paraît indispensable à l'abandon complet des carburants fossiles en 2050. Mais à quel type de mobilité pensons-nous? S'il s'agit de poursuivre sur la voie du trafic individuel, il faudra accroître considérablement la production

électrique. Alors que l'abandon des combustibles fossiles, indispensable pour atteindre l'objectif zéro émission de CO₂ en 2050, exigera le déploiement de pompes à chaleur, elles aussi consommatrices d'électricité.

En matière agricole, l'élevage du bétail [contribue](#) également aux émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs le foin indigène et les prairies helvétiques ne suffisant pas à nourrir le cheptel, nous importons des aliments cultivés sur des terres gagnées par déforestation. Une processus qui pèse lourd sur le bilan carbone de la planète et que la

politique climatique ne peut que remettre en question.

Alors que nous visons la fin du pétrole comme source d'énergie, de puissantes sociétés persistent à chercher de nouveaux gisements, financées notamment par des banques suisses. C'est dire qu'on ne peut ignorer l'impact des flux financiers sur le climat.

Les accords commerciaux qui nous lient au reste du monde contiennent des dispositions pour protéger les investissements, souvent au détriment de l'environnement et du climat. On pourrait

multiplier les exemples de politiques sectorielles qui entrent en conflit avec une politique climatique efficace.

C'est dire que cette politique met en question aussi bien les règles économiques que notre modèle de mobilité et nos habitudes de consommation. Dès lors nous avons besoin d'une administration transversale responsable de cette politique sous tous ses aspects. Une administration qui établit un plan d'action, évalue en continu sa mise en œuvre, propose les accélérations, tout comme les bifurcations et les compléments nécessaires.

La promotion des logements d'utilité publique plus d'actualité que jamais

Logement: après l'échec fédéral, aux cantons et aux villes d'agir

Michel Rey - 08 mars 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36172>

57% des votants et une grande majorité des cantons ont rejeté l'initiative populaire de l'Asloca pour des logements abordables. Vaud, Genève, Neuchâtel, le Jura ainsi que Bâle-Ville l'ont acceptée. Et avec de bons scores là où le marché du logement est tendu, soit les chefs-lieux cantonaux romands - à l'exception de Sion - ainsi que les villes de Bâle, Zurich, Berne, Lucerne, St-Gall, Bienne et Winterthur.

La promotion de logements d'utilité publique (LUP) et à

loyer abordable correspond à une demande que le marché n'est toujours pas en mesure de satisfaire. Les autorités des cantons et des villes concernés par cette pénurie ont désormais la responsabilité d'agir.

Les promoteurs de l'initiative demandent maintenant le doublement du fonds fédéral de roulement. Cela permettrait de faire passer le nombre de nouveaux logements de 1'500/1'800 à 3'000/3'600 par année.

Certes, des cantons et des communes ont déjà pris des initiatives. Mais les politiques du logement demeurent très complexes et font souvent l'objet de débats idéologiques qui limitent leur efficacité. Par ailleurs, dans les villes, le marché demeure très tendu et rend l'intervention étatique aléatoire. Les terrains à bâtir font défaut et les coûts de l'immobilier explosent: habiter en ville devient un luxe ([DP 2264](#)).

Les cantons réagissent en

fonction des spécificités de leur marché du logement et du rapport de force politique. Fribourg, le Valais, Neuchâtel et le Jura ne pratiquent pas une politique active, notamment en faveur des LUP. Et la clause du besoin ne semble pas évidente dans ces cantons pour justifier une intervention publique plus soutenue. Genève et Vaud font exception.

A Genève, une tâche cantonale

La législation genevoise est bien dotée pour permettre au canton d'agir concrètement. Selon une [décision](#) récente du gouvernement, le canton a prévu de construire dans les zones de développement au moins un tiers de logements d'utilité publique et un tiers de logements locatifs non subventionnés destinés à la classe moyenne, limitant la propriété par étage et le locatif de luxe au solde.

Selon le [rapport d'activité](#) de l'Office cantonal du logement et de la planification foncière, 711 logements d'utilité publique ont été construits en 2018, dont plus d'un tiers par des coopératives d'habitation. A la fin 2018, le parc LUP a atteint 17'415 logements, soit un taux de 10,66% du parc locatif cantonal. L'objectif de 20% «*restera difficilement atteignable dans des délais raisonnables*».

La mise en œuvre de la législation genevoise se heurte à de nombreuses oppositions. Les partis bourgeois et les milieux de la promotion

immobilière accusent cette législation de freiner la réalisation et la diversification de l'offre de logements. Plusieurs projets de développement n'ont pas passé le cap de la votation populaire ([DP 2273](#)).

Vaud laisse l'initiative aux communes

Le canton de Vaud dispose d'une nouvelle loi, entrée en vigueur le 1er janvier 2018. Contrairement à ce qui se passe à Genève, son application dépend largement de la volonté politique des communes.

La loi se propose d'encourager les communes à planifier des quotas de LUP. Il s'agit d'inciter les investisseurs privés et publics à construire ce type de logements via l'octroi de droits à bâtir supplémentaires en leur faveur ([DP 2031](#)). Les communes où sévit une pénurie disposent d'un droit d'emption, une compétence trop récente pour tirer un premier bilan.

Plusieurs communes vaudoises, confrontées à une pénurie de logements à loyer abordable, n'ont pas attendu cette nouvelle législation pour intervenir. Nous avons présenté la politique ambitieuse de la Ville de Nyon ([DP 2267](#)).

A Lausanne, d'importants [projets](#) sont en voie de réalisation aux Plaines-du-Loup sur des terrains communaux qui accueilleront 3'500 logements pour 8'000 habitants et 3'000 emplois. La Ville

souhaite favoriser la mixité sociale. Elle a annoncé 30% de logements subventionnés, 40% de logements à loyer régulé et 30% d'appartements en marché libre ou pour la vente en PPE.

Bâle-Ville, canton fortement urbanisé et sensible aux enjeux sociaux – qui a accepté l'initiative fédérale – pratique également une politique du logement active et ambitieuses ([DP 2067](#)). Il a dressé un bilan de sa stratégie 2012-2017: elle démontre qu'un canton peut se donner les moyens d'agir de façon efficace sur le marché du logement. Nous y reviendrons dans un prochain article.

Les limites de la politique du logement

En milieu urbain, les coûts de l'immobilier explosent et la propriété se concentre dans des mains institutionnelles et de sociétés immobilières. Les terrains se font rares et leur prix explose. L'intervention des collectivités devient dès lors difficile.

La pratique de la Ville de Lausanne a bien montré les limites des instruments à disposition. La Municipalité a dû [renoncer](#) à faire valoir son droit d'emption «*en raison de la cherté des prix*».

En Suisse romande, outre Lausanne, Genève, Bienne et La Chaux-de-Fonds, les communes propriétaires de terrains ne sont pas nombreuses. Or les coopératives d'habitation qui bénéficient d'une grande expérience et d'une bonne

situation financière dépendent

grandement de la mise à disposition de terrains par les

collectivités publiques.

Coronavirus: les petits effets en attendant les grands

L'épidémie remet en cause des habitudes bien confortables

Yvette Jaggi - 09 mars 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36175>

Vendredi 28 février peu après 10h du matin, Alain Berset annonce en conférence de presse que le Conseil fédéral a décidé d'interdire, avec effet dès 14h et jusqu'au 15 mars, toute manifestation rassemblant plus de 1'000 personnes.

Au moment de cette annonce, 1'182 actionnaires de [Novartis](#) venaient de prendre place dans la halle réservée pour leur assemblée générale ordinaire. La dernière de cette ampleur pour ces prochaines semaines. Les principales sociétés anonymes, qui réunissent traditionnellement leur grand-messe annuelle de mars à mai, envisagent l'hypothèse d'un report. Sauf dérogation expressément autorisée, le délai légal est fixé au 30 juin pour l'examen du rapport et des comptes de l'année précédente.

Reste l'alternative la plus simple: la tenue d'une assemblée en format réduit. Les actionnaires sont invités à déposer leur [vote à distance](#), par voie électronique ou par l'intermédiaire d'un représentant désigné. De quoi s'épargner un grand raout où

pourraient s'exprimer des actionnaires critiques et les porte-parole d'organisations du type [Fondation Ethos](#). De quoi aussi renforcer la contribution du coronavirus à la généralisation des applications virtuelles et à la réduction des déplacements physiques. En la matière, le groupe Swatch se montre le plus radical: le grand horloger a décidé de placer sur Internet son assemblée générale fixée au 19 mars.

Rapports et réalités

Toujours le 28 février, le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) mettait un point final au résumé en allemand de son rapport trimestriel intitulé [Tendances conjoncturelles](#), dont la version complète et traduite paraîtra le 17 mars. Au chapitre *Situation de l'économie suisse*, décrite sur la base d'une enquête faite en début d'année auprès des entreprises, il n'y a évidemment pas un mot concernant le coronavirus ni donc ses effets sur la conjoncture.

Une semaine plus tard, le Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ

signalait, dans son *Indicateur mensuel de la [situation des affaires](#)* daté du 6 mars, que «jusqu'à présent, l'épidémie de coronavirus n'a laissé que peu de traces dans l'économie suisse».

Sauf que la veille, le conseiller fédéral Guy Parmelin, chef du département de l'économie, de la formation, de la recherche et de l'innovation, recueillait les préoccupations bien concrètes des partenaires sociaux et des cantons, liées aux effets et développements du coronavirus. Manifestement interpellé, le ministre UDC a déclaré après cette rencontre qu'en matière de soutien à l'économie il n'y avait en l'occurrence [«pas de tabous»](#).

Dès la mi-mars, les avis et rapports que le Conseil fédéral aura demandés à différents départements et offices serviront d'aides aux prochaines décisions, d'une teneur sans doute en partie inédite au pays du [«juste-au-dessous-du-Milieu»](#).

En tout état de cause, l'épidémie de coronavirus a déjà apporté une contribution décisive à la numérisation de

nombreuses opérations et à la réduction des déplacements terrestres. Quant aux voyages

en avion, ils auront au moins temporairement diminué dans une proportion que les

inspireurs de la consigne *Fly Less* ([DP 2247](#)) n'auraient jamais osé imaginer.

Les expériences lémaniques et helvétiques de dix écrivains étrangers entre 1754 et 1914

Béatrice Peyrani et Ann Bandle, «Ils ont changé le monde sur le Léman», Genève, Slatkine, 2020, 296 pages

Pierre Jeanneret - 03 mars 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36162>

Voltaire, en 1754, a des problèmes. Il est menacé à Paris par Louis XV pour ses écrits, il a été abandonné par Madame du Châtelet, et il s'est brouillé avec Frédéric II de Prusse... De surcroît, le sexagénaire est affaibli par la maladie.

Il va donc s'éloigner de la France devenue dangereuse, et consulter le célèbre docteur Théodore Tronchin à Genève. Aux portes de la ville, il achète une maison qu'il rebaptise Les Délices. Mais la représentation de *Zaïre* courrouce les huguenots de Genève, qui prohibent le théâtre. Et par pamphlets réciproques, il est en conflit avec Jean-Jacques Rousseau. Il passe les hivers à Lausanne, où ses tragédies sont jouées à Mon-Repos. En 1760, il s'installe définitivement à Ferney, en Pays de Gex. Sa demeure devient le foyer de l'élite intellectuelle. Parmi les nombreuses œuvres écrites dans ces trois lieux, on peut citer *Candide ou l'Optimiste*, le *Traité sur la tolérance* et le *Dictionnaire philosophique*.

Jean-Jacques Rousseau est certes né à Genève en 1712. Il a laissé, sur son enfance et sa jeunesse, des pages admirables dans ses *Confessions*. Mais ensuite, sa ville natale jouera peu de rôle dans sa vie. D'abord, c'est l'idylle des Charmettes avec Madame de Warens, trop célèbre pour que nous la rappelions ici. Après quelques années difficiles à Paris, il trouve en 1762 brièvement refuge à Môtiers et à l'île Saint-Pierre, au milieu du lac de Bièvre. S'en suit une longue errance en Angleterre puis en France avant de regagner Paris, où il reste les sept dernières années de sa vie, achevée à Ermenonville au début juillet 1778.

Si le Léman est important dans la vie de Rousseau, c'est qu'il a situé à Clarens, près de Vevey, ville natale de Madame de Warens, sa *Nouvelle Héloïse*, qui attirera sur les bords de notre lac les touristes fortunés de l'Europe entière.

La vie de Madame de Staël est bien sûr liée au château de Coppet. C'est là qu'elle va vivre

des amours tumultueuses avec un autre génie de son temps, Benjamin Constant. Puis, sur ordre de Napoléon qui déteste les femmes intelligentes, surtout quand elles se mêlent de politique, elle y vivra proscrite pendant de longues années. Mais sa demeure est un centre intellectuel européen: on y rencontrera Chateaubriand, Clausewitz ou encore la séduisante Juliette Récamier... Le rapport de Madame de Staël avec le Léman repose donc essentiellement sur son séjour à Coppet.

En 1816, lord Byron doit quitter l'Angleterre, pour cause de conflits conjugaux et de dettes. Il arrive à Genève et se rend en voilier à Clarens (le pèlerinage classique!) puis au château de Chillon. Le drame de Bonivard, enchaîné dans les basses-fosses de celui-ci par les Savoyards lui inspire son fameux poème romantique *Le Prisonnier de Chillon*. Il effectue aussi un périple en Suisse qui le mènera jusque dans l'Oberland bernois. Ebloui par les glaciers de la Jungfrau

et du Wetterhorn, il donnera le goût de la montagne, liée au «*sublime*». On sait que sa vie se terminera précocement en 1824 à Missolonghi, où il est allé combattre pour l'indépendance de la Grèce opprimée par les Turcs.

C'est aussi à Coppet, vers 1803, que René de Chateaubriand, affublé d'une épouse acariâtre, va trouver son «*ange*», Juliette Récamier. S'ensuivra une longue liaison. Mais le moral du grand romantique restera sombre. Il effectuera aussi une traversée de la Suisse qui le mènera à Bâle, Lucerne, Altdorf, au col du Saint-Gothard puis à Genève. C'est en 1832, aux bras de Juliette, qu'il trouvera un bonheur apaisé sur les rives du Rhône. Il doit aussi à ses séjours en Suisse la rédaction d'une partie de ses *Mémoires d'outre-tombe*.

Quant à Stendhal, ses rapports avec le Léman sont assez ténus... Certes, il longe celui-ci puis gravit le col du Saint-Bernard avec les armées de Bonaparte en 1800. Plus tard, en 1837, il entreprend un vaste périple qui lui permettra de rédiger ses *Mémoires d'un touriste*. Au cours de celui-ci, il monte sur un vapeur, l'*Aigle*, qui file de Genève à Lausanne à la vitesse de quatre lieues à l'heure. Il note qu'à Lausanne, «*on a moins de morgue*» qu'à Genève, mais que le canton de Vaud «*meurt de peur d'être reconquis par l'aristocratie bernoise*».

Il faut prendre les récits de voyage d'Alexandre Dumas

avec des pincettes, tant est grande sa propension à l'affabulation. Ainsi, il racontera avoir mangé un steak d'ours au Relais de la Poste de Martigny: une pure invention. En 1832, menacé comme opposant au régime de Louis-Philippe, il doit fuir en Suisse. Celle-ci est alors à la mode grâce au triomphe de l'opéra *Guillaume Tell* de Rossini. Le charme du lac Léman le séduit. Il en a laissé une description particulièrement poétique. A Coppet, il ressent une réelle émotion, car rien n'a été conservé de Germaine de Staël. Il en ressort les larmes aux yeux.

Gustave Flaubert, lui, ne semble pas avoir aimé grand-chose de la Suisse, lors de son voyage de 1845. Sur Lausanne, il écrira: «*Caractère lourd, bon, épicier etatement intelligent de ses habitants. Femmes laides, dénuées d'élégance*». Plus d'un siècle plus tard, Jean-Luc Godard dira tout le contraire! A Genève et Ferney, Flaubert va de déception en déception. Au Rigi Kaltbad, en 1874, il ne ressent «*qu'un immense ennui*». Un lien donc assez faible avec le Léman et la Suisse.

L'ouvrage centre les rapports de Victor Hugo avec le Léman sur sa présence - très remarquée - au Congrès de la paix de 1869 à Lausanne, où le plus célèbre émigré d'Europe est attendu comme le Messie. Il y prononce des phrases magnifiques de lyrisme: «*Je bois à la libre république suisse et à l'avènement de la république européenne, que*

doit suivre la république universelle», et encore: «*Nous voulons la paix; nous la voulons ardemment, nous la voulons absolument. Nous la voulons entre l'homme et l'homme, entre le peuple et le peuple, entre la race et la race, entre le frère et le frère, entre Abel et Caïn*». Il chante aussi la beauté de Lavaux: «*des coteaux couverts de vignes mûres, et cette magnifique émeraude du Léman, enchâssée dans des montagnes de neige comme dans une orfèvrerie d'argent*».

C'est aussi un message de paix et de fraternité entre les peuples que délivre Romain Rolland en 1914. L'auteur est déjà célèbre pour son grand roman *Jean-Christophe*. Il est à Vevey quand la guerre éclate. Aussitôt il écrit: «*Quel que soit le vainqueur, le vaincu sera l'Europe*.» Il voit juste. Mais surtout, le 22 septembre 1914, il publie dans le *Journal de Genève* son fameux article, «*Au-dessus de la mêlée*», qui est une déclaration de guerre à la guerre. Ce texte lui vaudra en France des torrents de haine. On l'appellera «*le traître*», le «*planqué en Suisse*». A Genève, il travaillera à l'agence des prisonniers de la Croix-Rouge. En 1922, l'écrivain s'installe à Villeneuve, à la Villa Olga où, en 1931, il recevra Gandhi, rencontre qui sera immortalisée par une photo historique.

Plus tard, il est vrai, la figure de Romain Rolland pâtira de son instrumentalisation par Staline. Retenons de lui ces lignes qu'il écrit le 31 juillet

1914 à Lavaux: «*C'est dans cette paix divine et cette tendre beauté que les peuples d'Europe commencent leur grand égorgement.*»

[Le livre](#), intéressant et de lecture agréable, appelle cependant deux bémols. D'abord, son titre nous paraît

hyperbolique et, pour tout dire, «*commercial*». En quoi ces écrivains ont-ils «*changé le monde*»? L'expression vaut peut-être, et encore, pour Victor Hugo et Romain Rolland. Leurs appels n'ont hélas eu que peu d'écho. Par ailleurs, les rapports de certains des personnages évoqués avec le

Léman paraissent bien modestes. Ils ont gardé des souvenirs plus forts d'autres régions de la Suisse. Cela étant dit, l'ouvrage, qui présente à chaque fois un résumé de la vie des écrivains concernés, offre un bon rappel de leur biographie, de leur œuvre et de leur rayonnement intellectuel.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Loi sur le CO2, le retour

<https://www.domainepublic.ch/articles/36029>

<https://www.agroscope.admin.ch/agroscope/fr/home/actualite/dossiers/tieremissionen1.html>

La promotion des logements d'utilité publique plus d'actualité que jamais

<https://www.domainepublic.ch/articles/35712>

<https://www.ge.ch/document/plus-logements-classe-moyenne-changement-pratique-zone-developpement>

<https://www.ge.ch/document/rapport-activite-2018-mise-oeuvre-loi-lup>

<https://www.domainepublic.ch/articles/36087>

<https://www.domainepublic.ch/articles/25498>

<https://www.domainepublic.ch/articles/35836>

<https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/metamorphose/plaines-du-loup.html>

<https://www.domainepublic.ch/articles/27183>

<https://www.letemps.ch/suisse/apres-refus-linitiative-logements-aux-ville-soutenir-bons-projets-publics>

Coronavirus: les petits effets en attendant les grands

<https://www.nzz.ch/wirtschaft/das-veranstaltungsverbot-des-bundesrats-bringt-firmen-wegen-der-generalversammlung-in-verlegenheit-ld.1543377>

<https://www.letemps.ch/economie/coronavirus-affecte-assemblees-generales>

<https://www.ethosfund.ch/fr>

https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/konjunktur/konjunkturtendenzen_fruehling_2020.html

<https://kof.ethz.ch/fr/news-et-manifestations/news/kof-bulletin/numeros/2020/03/KOF-Indicateur-de-la-situation-des-affaires.html>

<https://www.nzz.ch/wirtschaft/parmelin-spricht-mit-sozialpartnern-ueber-sofortmassnahmen-gegen-die-corona-krise-ld.1544696>

<https://www.domainepublic.ch/articles/35042>

Les expériences lémaniques et helvétiques de dix écrivains étrangers entre 1754 et 1914

<https://www.slatkine.com/fr/editions-slatkine/73797-book-07210946-9782832109465.html>